

#### L'évaluation des compétences

Cette évaluation est basée sur des histoires de cas cliniques que nous retrouvons de façon courante dans les sphères de la physiothérapie (orthopédie, neurologie, cardiorespiratoire), tant en clinique privée qu'en milieu hospitalier. Ces situations cliniques ont pour fondement le référentiel de compétences de la profession des <u>physiothérapeutes</u> et des <u>technologues en physiothérapie</u>.

Elle vise à permettre à un candidat à la profession de démontrer sa maîtrise des compétences propres à la mise en œuvre d'un processus d'analyse et d'intervention en physiothérapie. Il ne s'agit pas d'une évaluation de connaissance au moyen de questions théoriques, mais la démonstration qu'il possède certaines des compétences nécessaires pour exercer la physiothérapie au Québec.

Il est important de noter que l'évaluation des compétences diffère de l'examen de compétence en physiothérapie (ECP) de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (ACORP) et ne vise à pas établir si un candidat demandant une équivalence est prêt pour exercer la profession au Québec. Notre évaluation a principalement pour objectif de permettre au comité d'admission de déterminer si un candidat peut se voir reconnaître une équivalence partielle. Ensuite, il pourra se voir imposer la réussite d'une formation d'appoint dont les exigences seront précisées par le comité. Ainsi, si l'évaluation est réussie, une recommandation sera adressée par le comité d'admission au conseil d'administration de l'OPPQ, qui devra l'approuver. Une fois les cours et stage prescrits réussis, le candidat pourra obtenir un permis d'exercice régulier, ou temporaire, s'il doit se soumettre aux examens de français de l'OQLF.

L'évaluation s'effectue en deux volets : une entrevue dirigée qui compte 24 questions ouvertes articulées autour d'une histoire de cas, puis une observation en situation simulée de travail (OSST) qui réunit des mises en situation pratiques issues de situations cliniques en physiothérapie liées respectivement à la conduite d'une activité évaluative et à la conduite d'une intervention.

# Objets d'évaluation qui sont visés par l'<u>entrevue</u> et qui reflètent les cinq étapes du processus de travail du professionnel :

- 1) L'analyse d'une demande de service en physiothérapie et le suivi donné au résultat d'une telle analyse;
- 2) L'évaluation en physiothérapie;
- 3) La production du résultat d'une évaluation en physiothérapie;
- 4) L'élaboration d'un plan de traitement en physiothérapie;
- 5) La mise en œuvre d'une intervention en physiothérapie.

Les questions peuvent porter notamment sur l'établissement du diagnostic et des objectifs, la démarche d'évaluation et le suivi, les choix et les propositions de moyens adaptés à la situation décrite, l'approche thérapeutique et le mode de communication à privilégier.

Voici les critères d'évaluation de l'entrevue:

- La pertinence des éléments de réponses;
- La justesse des éléments de réponses;
- Le propos des choix, des décisions;
- La cohérence des justifications.

### Objets d'évaluation qui sont visés par l'<u>OSST</u> et qui s'appliquent aux deux mises en situation pratiques présentées au candidat:

- L'information transmise au client tout au long de l'évaluation ou de l'intervention;
- Les décisions prises tout au long de l'évaluation ou de l'intervention;
- L'exécution de l'activité d'évaluation (1<sup>re</sup> mise en situation pratique) ou l'exécution de l'intervention (2<sup>e</sup> mise en situation pratique);
- L'approche de communication et l'attention portée au client;
- L'analyse et l'interprétation des données (1<sup>re</sup> mise en situation pratique) et l'efficacité de l'intervention relativement à l'état du client (2<sup>e</sup> mise en situation pratique).

Voici les critères d'évaluation de l'OSST:

- La pertinence, la clarté et la précision des informations transmises lors de l'évaluation et des interventions;
- La conformité. l'efficacité et la sécurité des interventions.

Les résultats obtenus à l'évaluation des compétences seront pris en compte dans la poursuite de l'analyse de votre dossier par le comité d'admission aux fins de formuler une recommandation au comité exécutif de l'OPPQ quant aux obligations à vous imposer pour vous permettre d'être inscrit au Tableau des membres et d'obtenir votre permis d'exercice. Nous réitérons que cette évaluation ne constitue pas un examen d'entrée à la pratique.

Des frais allant de 1 000 à 2 000 \$ (taxes incluses) sont exigibles pour passer l'évaluation des compétences. Le paiement doit être acquitté en totalité avant de procéder à l'évaluation.

IMPORTANT: veuillez noter que cette évaluation est disponible en français uniquement.



#### The Evaluation of Competencies

This evaluation is based on clinical case histories that are commonly found in the spheres of physiotherapy (orthopedics, neurology, cardio-respiratory), both in private clinics and in hospitals. These clinical situations are based on the competency frameworks for physiotherapists and for physical rehabilitation therapists.

It is intended to enable you to demonstrate your proficiency in the skills required to implement a physiotherapy analysis and intervention process. It is not an evaluation of knowledge based on theoretical questions, but rather a demonstration that you have the skills required to practise physiotherapy in Québec.

It is important to note that our evaluation differs from the Physiotherapy Competency Exam conducted by the Canadian Alliance of Physiotherapy Regulators and is not intended to determine if a candidate is ready for practice. It is essentially intended to determine if candidates with a partial equivalence can complete additional training and/or what additional training should be imposed to them. If you pass the evaluation, a recommendation will be made to the Board of Directors for approval. Upon successful completion of the required courses and practicum stages, you may obtain a regular licence to practice in Quebec, or a temporary licence pending mandatory French language examination success at the OQLF.

The evaluation is conducted in two parts: a guided interview with 24 open-ended questions based on a case history, followed by an observation in a simulated work situation (OSWS) that brings together practical scenarios from clinical situations in physiotherapy related to the conduct of an evaluative activity and the conduct of an intervention, respectively.

# Objects of evaluation that are the subject of the interview and that reflect the five stages of the professional's work process:

- 1) The analysis of a request for physiotherapy services and the follow-up given to the result of such an analysis;
- 2) The evaluation in physiotherapy;
- 3) The production of the result of a physiotherapy evaluation;
- 4) The development of a physiotherapy treatment plan;
- 5) The implementation of a physiotherapy intervention.

The questions may relate in particular to the establishment of the diagnosis and objectives, the evaluation approach and follow-up, the choices and proposals of means adapted to the situation described, the therapeutic approach and the mode of communication to be favoured.

Here are the evaluation criteria for the interview:

- The relevance of the elements of response;
- The correctness of the elements of response;
- The subject of the choices, the decisions;
- The coherence of the justifications.

# Objects of evaluation which are covered by the OSWS and which apply to the two practical scenarios presented to the candidate:

- The information provided to the client throughout the evaluation/intervention;
- The decisions made throughout the course of the evaluation or intervention;
- The execution of the evaluation activity (1st practical situation) or the execution of the intervention (2nd practical situation);
- The communication approach and the attention given to the client;
- The analysis and interpretation of the data (1st situational application) and the effectiveness of the intervention in relation to the client's condition (2nd situational application).

Here are the evaluation criteria for the OSWS:

- The relevance, clarity and accuracy of the information provided in the evaluation and interventions;
- The compliance, effectiveness and safety of the interventions.

The results of the competency evaluation will be taken into account in the further analysis of your file by the admissions committee for the purpose of making a recommendation to the executive committee of the OPPQ as to the obligations to be imposed on you in order for you to be entered on the roll of members and obtain your permit to practise. We remind that the evaluation of competencies is not an entry to practice examination.

Fees ranging from \$1000 to \$2000 (tax included) are required to obtain an evaluation of competencies. The fee must be paid in full prior to the evaluation.

Please take note that this evaluation is available in French only.